



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Pays en voie de développement

Question écrite n° 36457

Texte de la question

M Jack Lang demande à M le ministre de l'agriculture de lui préciser les mesures concrètes qu'il entend prendre pour favoriser l'essor de la production agricole des pays en voie de développement.

Texte de la réponse

Reponse. - destinées à favoriser l'essor de la production agricole des PED soient du ressort des ministères des affaires étrangères et de la coopération, le ministre a tenu à y associer son ministère aussi étroitement que possible, et ce, à plusieurs niveaux. 1o Au niveau des échanges internationaux, en proposant une entente entre grands pays producteurs de céréales pour relever le prix mondial et utiliser la plus grande partie des gains à l'appui du développement agricole des PED Cette idée a été adoptée par le Gouvernement et le ministre a eu l'occasion de la défendre à plusieurs reprises au cours des derniers mois devant certains chefs d'Etat de PED africains et asiatiques ainsi que lors de l'assemblée parlementaire CEE/ACP en mars dernier ; ces pays ont manifesté clairement leur intérêt pour cette initiative. La Communauté européenne, par ailleurs, l'a intégrée pour partie dans les propositions qu'elle a présentées au GATT 2o Au niveau des projets de coopération, en finançant des actions par le canal de deux organisations internationales, l'ONUDI, d'une part, afin de promouvoir le développement des petites et moyennes entreprises de transformation agro-alimentaire, la FAO, d'autre part, afin d'améliorer la formation des cadres des PED en matière de politiques agricoles. 3o Au niveau de l'aide alimentaire, enfin, en proposant une diversification des produits (lait, beurre, viande, sucre) et des canaux d'acheminement (programme alimentaire mondial, Haut Commissariat aux réfugiés, organisations non gouvernementales) afin de mieux intégrer l'aide au développement des pays.

Données clés

Auteur : [M. Lang Jack](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36457

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1988, page 638

Réponse publiée le : 9 mai 1988, page 1962